

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 26

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Subvention allouée à l'association Maison des adolescents 13 nord - exercice 2017

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
11048**

PRESENTATION

L'association **Maison des adolescents 13 nord**, présidée par le docteur Pascale LOUARN, a son siège au 94, rue Labadie 13300 Salon-de-Provence.

Le label « Maison des Adolescents » (MDA) a été attribué en mai 2009 à l'ancien Espace santé jeunes du pays salonnais pour lui permettre d'intervenir sur un territoire plus étendu avec trois « points d'accueil écoute jeunes » (Salon, Miramas, et Arles) et un point d'appui (Châteaurenard).

La MDA 13 nord a pour objet de développer, sur les 57 communes du nord du département, un travail en réseau de l'ensemble des partenaires (Etat, collectivités territoriales, associations, praticiens, personnes ressources) concernés par la santé des adolescents et des jeunes adultes (11 à 25 ans).

L'association est conventionnée depuis 2006 avec le Département et bénéficie depuis 2009 d'un financement complémentaire pour mener des actions liées au renforcement du réseau et à la prévention, en lien avec les équipes du Conseil départemental.

Annuellement, ce sont près de 1100 jeunes et 300 parents qui sont accueillis dans les antennes et bénéficient d'une écoute et d'un accès aux soins, plus de 5000 jeunes et plus de 300 parents qui participent aux actions de prévention et d'éducation à la santé, dans les collèges ou les équipements de proximité.

Demande pour l'exercice 2017 (dossier APR- 0186)

L'association propose de renforcer son partenariat avec les services sociaux du Département et la prévention spécialisée, de développer l'accueil des parents, d'élargir les réponses thérapeutiques en développant notamment un réseau de praticiens libéraux, d'organiser des actions de prévention sur les territoires tout en assurant le soutien des professionnels et sa mission de formation et de documentation.

L'association accueille, parmi son public, des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance et pris en charge en familles d'accueil. Elle dispose d'outils qu'elle propose de développer et de rendre accessibles pour ce public en soutien et en articulation avec les partenaires institutionnels de l'aide sociale à l'enfance. Sur le territoire nord des Bouches-du-Rhône, environ 140 jeunes de 11 à 21 ans sont orientés en familles d'accueil. Ces adolescents et jeunes adultes, plus exposés que d'autres aux risques de déscolarisation, d'exclusion et de désocialisation, ont besoin d'une prise en charge précoce renforcée leur permettant de se construire, de grandir en limitant les risques et conséquences liés à leur histoire familiale complexe.

Les professionnels qui travaillent auprès de ces adolescents sont en demande également de relais possible vers une prise en charge globale (médico-psychosociale).

Les soutiens dont ces jeunes bénéficient s'avèrent souvent insuffisants au regard de la complexité de leur situation. Il est donc important de mieux coordonner et articuler les moyens et outils dont dispose ce territoire peu doté en proposition de soins, pour aider ces jeunes à se construire et prévenir d'éventuels passages à l'acte (conduites à risques, délinquance, suicide, ruptures...).

Le dispositif que propose la MDA vise à renforcer l'étayage existant en apportant ses compétences spécifiques pour sécuriser les parcours des enfants accueillis, prévenir les ruptures.

En 2015, 38 % des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance sur le territoire ont bénéficié du dispositif de la MDA ; 37 assistants familiaux ont été accompagnés dans la prise en charge des mineurs qui leur sont confiés.

En 2017 la MDA souhaite poursuivre la mise en œuvre des moyens d'action suivants :

- Couverture de 6 zones d'intervention : Salon de Provence, Miramas, Chateaufort, Saint Chamard, Orgon et Port Saint Louis du Rhône.
- Coordination de différentes missions concernant les jeunes, leurs familles et les professionnels
- Accueil, écoute, information et orientation
- Evaluation des situations
- Prise en charge médicale et psychologique
- Accompagnement éducatif social et juridique
- Prévention et éducation pour la santé
- Centre d'informations et de ressources

Pour 2017, l'association a établi un budget de 1 313 820 € dont une subvention de fonctionnement de 184 000 € sollicitée auprès de la Direction Enfance-Famille du Conseil départemental.

Les autres financements attendus, outre des mises à disposition de personnel valorisées pour un montant de 248 340 € et 16 000 € pour mise à disposition des locaux, sont multiples, dont :

- Département (direction de l'éducation) : 11 000 €
- ARS Prévention : 417 000 €
- Direction départementale de la cohésion sociale : 27 000 €
- Politique de la ville : 110 922 €
- Communes et intercommunalités : 83 000 €
- Communes : 118 000 €
- Conseil régional : 57 358 €
- Autres : 9 000 €

Compte tenu de l'intérêt départemental des actions portées par l'association, je vous propose d'allouer pour 2017 une subvention d'un montant de 170 000 €. En cas d'accord, la subvention fera l'objet d'un versement unique après signature de la convention de subvention de fonctionnement selon le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

CONCLUSION

En cas de décision favorable, la dépense correspondante, soit 170 000 €, sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, je vous serais obligée de bien vouloir :

- fixer à 170 000 € le montant de la subvention de fonctionnement allouée au titre de l'exercice 2017 à la Maison des adolescents 13 nord ;
- m'autoriser à signer avec l'association bénéficiaire la convention de subvention de fonctionnement suivant le modèle de convention type, approuvé par délibération n°122 de la Commission permanente du 27 juin 2014.
- adopter la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL